

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 22 mars 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la composition de la commission chargée de donner un avis au ministre des armées sur le personnel de la réserve opérationnelle du service des essences des armées à inscrire au tableau d'avancement.

Du 12 mars 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant la composition de la commission chargée de donner un avis au ministre des armées sur le personnel de la réserve opérationnelle du service des essences des armées à inscrire au tableau d'avancement.

Du 12 mars 2018

NOR A R M K 1 8 0 7 1 2 1 A

Texte abrogé :

A compter du 18 mars 2018 : Arrêté du 8 octobre 2012 (JO n° 245 du 20 octobre 2012, texte n° 26, signalé au BOC 4/2013 ; BOEM 200.2.3).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 200.2.3

Référence de publication : JO n° 64 du 17 mars 2018, texte n° 13 ; signalé au BOC n° 11/2018.

JO n° 64 du 17 mars 2018, texte n° 13